

Evaluation environnementale du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Résumé Non Technique

Réf. 93811

Août 2013

2 ALLEE VICTOR HUGO
BP 8 • 31240 SAINT-JEAN
TEL 05 62 89 06 10 • FAX 05 62 89 06 11
e-mail contact@ectare.fr
http://www.ectare.fr

SARL AU CAPITAL DE 54 300
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 389 797 010 000 29 • NAF 7490B

Introduction

En application de la Directive 2001/42/CE et conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, **le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate fait l'objet d'une évaluation environnementale** permettant notamment d'évaluer les incidences du schéma sur l'environnement et d'envisager les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives du projet retenu.

A – Présentation du schéma et articulation avec les autres plans et programmes

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate **fixe, pour une unité hydrographique cohérente, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.**

Il décline les grandes orientations du SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 à travers **5 orientations stratégiques principales, déclinées en 13 objectifs généraux et 53 dispositions :**

Orientation I : *Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de bon état DCE*

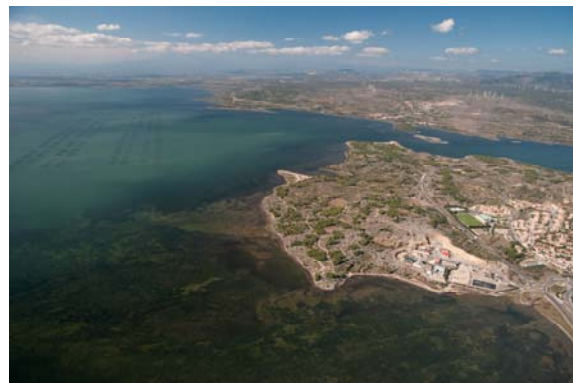
Orientation II : *Protéger la qualité des eaux souterraines et définir les conditions de leur exploitation*

Orientation III : *Préserver la valeur patrimoniale des zones humides et des espaces naturels remarquables*

Orientation IV : *Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre tous les usages*

Orientation V : *Intégrer la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques littoraux*

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate **est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015** ainsi qu'avec les **objectifs des autres plans et programmes en vigueur sur son territoire**, concernant principalement la gestion de la ressource en eau, mais également la protection et la gestion des milieux naturels et de la biodiversité, l'aménagement et le développement du territoire, la gestion des déchets, les activités extractives de matériaux, la qualité de l'air et les émissions atmosphériques.



L'étang de Salses-Leucate
(source : syndicat RIVAGE)

B – Etat initial de l'environnement

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate concerne **un territoire de 250 km²** à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Perpignan, accueillant **une population de 23 665 habitants en 2007**.

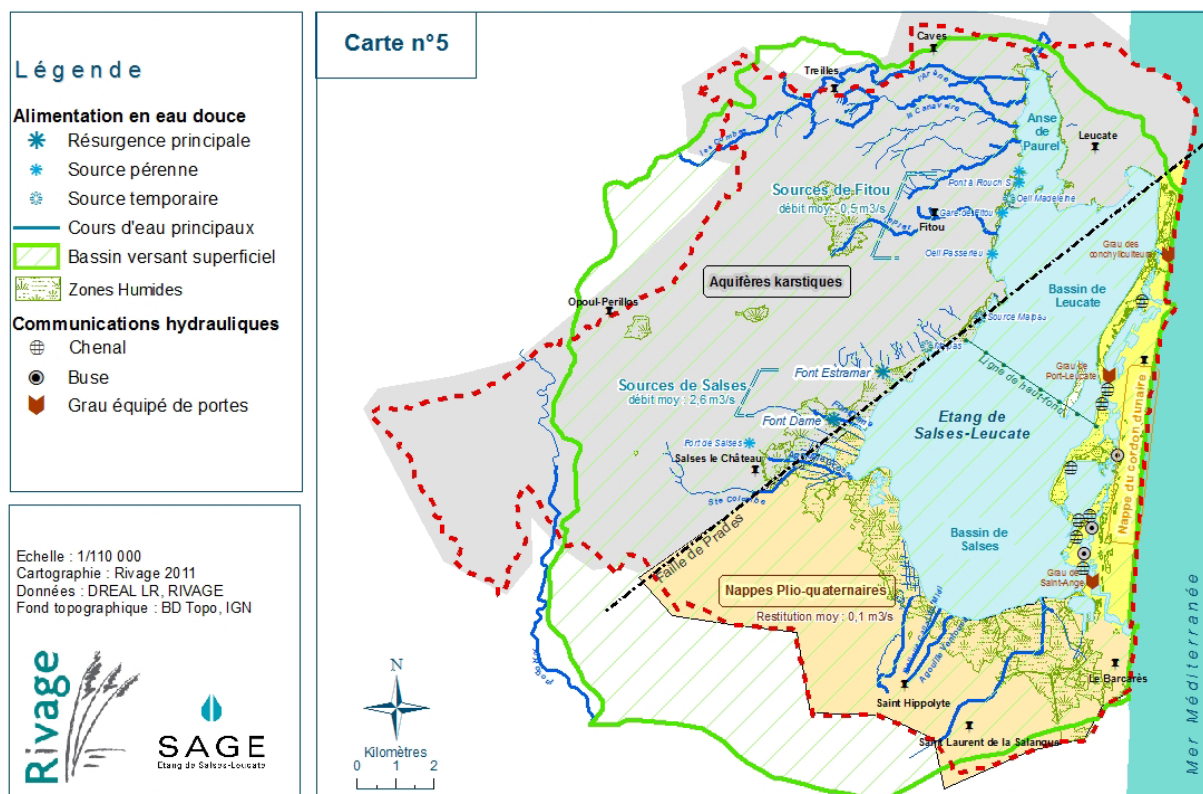
Le bassin est **composé d'unités distinctes : lagune, plateau, versant des Corbières, plaine du Roussillon**. L'étang de Salses-Leucate est alimenté en **eau douce** par le karst des Corbières et en **eau marine** via les graus. Un réseau de petits cours d'eau temporaires et d'agouilles draine la plaine et assure également des circulations d'eau douce vers l'étang.

Les **ressources en eau souterraine sont importantes**, que ce soit au niveau des nappes Plio-quadernaires de la plaine du Roussillon ou du karst des Corbières.

Toutefois, elles sont **particulièrement sollicitées, voire surexploitées** notamment pour l'alimentation en eau potable et sont déficitaires. Des **ressources extérieures au bassin** sont également utilisées sur la partie Nord du périmètre.

La **qualité des eaux souterraines est moyenne à bonne**, mais reste particulièrement **vulnérable, notamment aux pollutions par les produits phytosanitaires et le risque d'intrusion du biseau salé** (nappes Plio-quadernaires). La **qualité des eaux superficielles est, quant à elle, globalement bonne**. Les pollutions sont essentiellement **d'origine agricole et aquacole**.

La dégradation de la qualité des eaux est essentiellement due à la **pression de prélèvement qui déstabilise les équilibres entre les diverses masses d'eau**.



Le bassin de l'étang de Salses-Leucate présente une **mosaïque de milieux relativement riche** aussi bien en termes **floristique que faunistique**.

En effet, les **zones humides** concentrent près **d'une centaine d'espèces floristiques patrimoniales**. Le lido est un espace privilégié pour quelques espèces endémiques et rares, aussi bien floristique que faunistique. De plus, l'étang de Salses-Leucate est localisé sur un **axe de migration important pour l'avifaune** qui est donc nombreuse dans le secteur mais est surtout inféodée aux zones humides, tout en utilisant l'étang pour l'alimentation notamment.

Le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate concentre ainsi de **nombreuses zones de protection imbriquées les unes aux autres**.

Le périmètre du SAGE est un territoire péri-urbain, où la **qualité de l'air est globalement bonne**. **Seul l'ozone ne respecterait pas, d'après les estimations régionales, les objectifs de qualité** pour la protection de la santé humaine et pour la protection de la végétation.

Le bassin de l'étang de Salses-Leucate est soumis à **deux types de risques naturels principaux : les inondations et les risques littoraux**. Le littoral est une zone particulièrement vulnérable aux risques naturels notamment aux **risques d'érosion et d'inondation par submersion marine ou débordement de cours d'eau**.

Le bassin de l'étang de Salses-Leucate est situé à cheval sur **sept unités paysagères différentes**, mais que l'on peut répartir dans **trois grands**

ensembles : le littoral, les reliefs et la plaine assurant la transition entre les deux.

Ces paysages subissent des **évolutions importantes liées à la fois à la déprise agricole et au développement urbain** concourant à une fermeture et une dégradation des paysages.

L'**alimentation en eau potable** du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate se fait majoritairement **à partir des nappes Plio-quaternaires** de la plaine du Roussillon. Le bilan quantitatif sur cette ressource est déficitaire. Certaines communes situées au nord du périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate sont par ailleurs alimentées à partir d'une **ressource extérieure au territoire : le bassin de l'Orb**.

Les activités aquatiques professionnelles sont présentes sur l'ensemble de l'étang de Salses-Leucate à travers la **conchyliculture** et la **pêche professionnelle**. Ces activités traditionnelles exigent une excellente qualité de l'eau, notamment pour les coquillages et de bons échanges hydrauliques entre la mer et l'étang.

La qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate permet la pratique d'activités aquatiques récréatives comme **les activités nautiques ou la pêche de loisir**.

Les principales ressources en énergie renouvelable concernent **l'éolien, le solaire et la biomasse**. Le bassin de l'étang de Salses-Leucate ne possède **pas de potentiel en énergie hydroélectrique**.



Zone humide sur le bassin de l'étang de Salses-Leucate (source : syndicat RIVAGE)

Le croisement de l'état des lieux et de l'évolution constatée du bassin versant permet de **dégager plusieurs enjeux environnementaux prioritaires sur le bassin de l'étang de Salses-Leucate** :

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	ENJEUX
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équilibres d'alimentation de l'étang, notamment les apports d'eau douce en provenance du karst des Corbières • Maintenir les niveaux des nappes Plio-quaternaire et réduire les fluctuations saisonnières
Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et maintenir la qualité de la lagune vis-à-vis des objectifs fixés par la DCE (paramètres biologiques et chimiques) • Améliorer la qualité dans les nappes Plio-quaternaire concernant les pesticides • Préserver la qualité des eaux souterraines : maintenir les niveaux d'eau pour éviter les intrusions marines
Milieux naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion physique du littoral • Préservation et restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques • Préservation de la biodiversité • Lutte contre les espèces invasives • Préserver et restaurer les milieux remarquables : zones humides, dunes
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la pollution à l'ozone • Réduire les émissions de gaz à effet de serre
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques de submersion marine • Améliorer la gestion et la prévention du risque inondation
Patrimoine et paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter le mitage de l'espace en maîtrisant l'urbanisation • Maintenir l'identité paysagère du territoire en préservant les étangs, zones humides et le cordon littoral, mais aussi le patrimoine agricole et les espaces ouverts
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Comblé le déficit de ressource en eau potable • Maintenir la qualité des eaux de la nappe du cordon dunaire pour assurer les besoins de la conchyliculture et des écloseries • Préserver la qualité des eaux du karst des Corbières pour l'alimentation en eau potable • Préservation et surveillance de la qualité des eaux de l'étang pour sécuriser les usages (baignade, activités nautiques ...)
Ressources énergétiques et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables

C – Solutions de substitution et justification des choix retenus

La stratégie adoptée pour l'élaboration des documents du SAGE, stratégie, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et règlement, est basée sur trois positionnements possibles de la CLE appliqués aux enjeux du territoire au regard des tendances d'évolution :

- **Positionnement clarificateur** : expose la résultante de l'application territorialisée des cadres réglementaires ;
- **Positionnement facilitateur** : prévoit les moyens d'accompagnement nécessaires aux changements de pratiques ;
- **Positionnement prescripteur** : établit des limites et les seuils qui fondent une gestion durable et équilibrée de la lagune, des milieux aquatiques, des aquifères.

Le scénario retenu dans le cadre du SAGE **allie les différents positionnements** selon les enjeux et les problématiques traitées.



Tables conchylicoles sur l'étang de Salses-Leucate (Aude), crédit : SMNLR

Au delà de l'explicitation de la réglementation et de la mise en œuvre de dispositifs de suivi, le SAGE de l'étang de Salses-Leucate **visé la mise en place d'un gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans une démarche organisatrice et pédagogique** afin que les dispositions prévues soient portées par les acteurs et usagers du territoire.

Le SAGE intègre également des **éléments plus prescriptifs visant notamment à assurer l'atteinte du bon état** (objectif fixé par la DCE), **la préservation de l'alimentation de la lagune en eau douce** ainsi que la **préservation des zones humides épuratrices**.

La mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate permettra de **pérenniser des conditions favorables aux activités traditionnelles** et d'aider à **préserver la valeur patrimoniale des ressources destinées à l'alimentation en eau potable**. Elle devrait aussi permettre la **conservation des fonctionnalités des milieux** sur tout le bassin versant et un **apaisement des conflits d'usages**, l'ensemble aboutissant à la **consolidation de la "valeur touristique" du territoire**.



Véliplanchisme sur l'étang de Salses-Leucate (source : syndicat RIVAGE)

D – Analyse des effets du schéma révisé sur l'environnement

D.1 Analyse des incidences environnementales

Pour chaque dimension environnementale, l'analyse détermine **les incidences potentielles du SAGE de l'étang Salses-Leucate** au regard des perspectives d'évolution de l'environnement prévisibles pendant la durée de ce schéma. Il s'agit donc :

- de **vérifier que le projet de schéma prend bien en compte les enjeux environnementaux** du territoire ;
- **d'évaluer**, en terme qualitatif, **les évolutions apportées par le projet de schéma par rapport au scénario tendanciel**.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate aura une **incidence globale positive sur l'environnement** :

- La mise en œuvre du SAGE va en effet particulièrement **contribuer à répondre aux enjeux** du territoire en matière de **qualité des eaux superficielles et souterraines**, de **gestion quantitative de la ressource**, **d'habitats et de milieux naturels remarquables** ainsi que de **diversité faunistique et floristique** liée à ces habitats.
- **Des effets positifs sont également attendus sur le cadre de vie** et le **paysage**, la **santé humaine**, en lien avec l'alimentation en eau potable ainsi que les activités traditionnelles de pêche et de conchyliculture ou encore de loisir liées à l'eau mais aussi la **prise en compte des risques naturels littoraux**, notamment les risques inondation et submersion marine.

- Les **effets attendus sur la qualité de l'air** ainsi que la **production d'électricité d'origine renouvelable** et la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** devraient rester tout à fait **négligeables**.

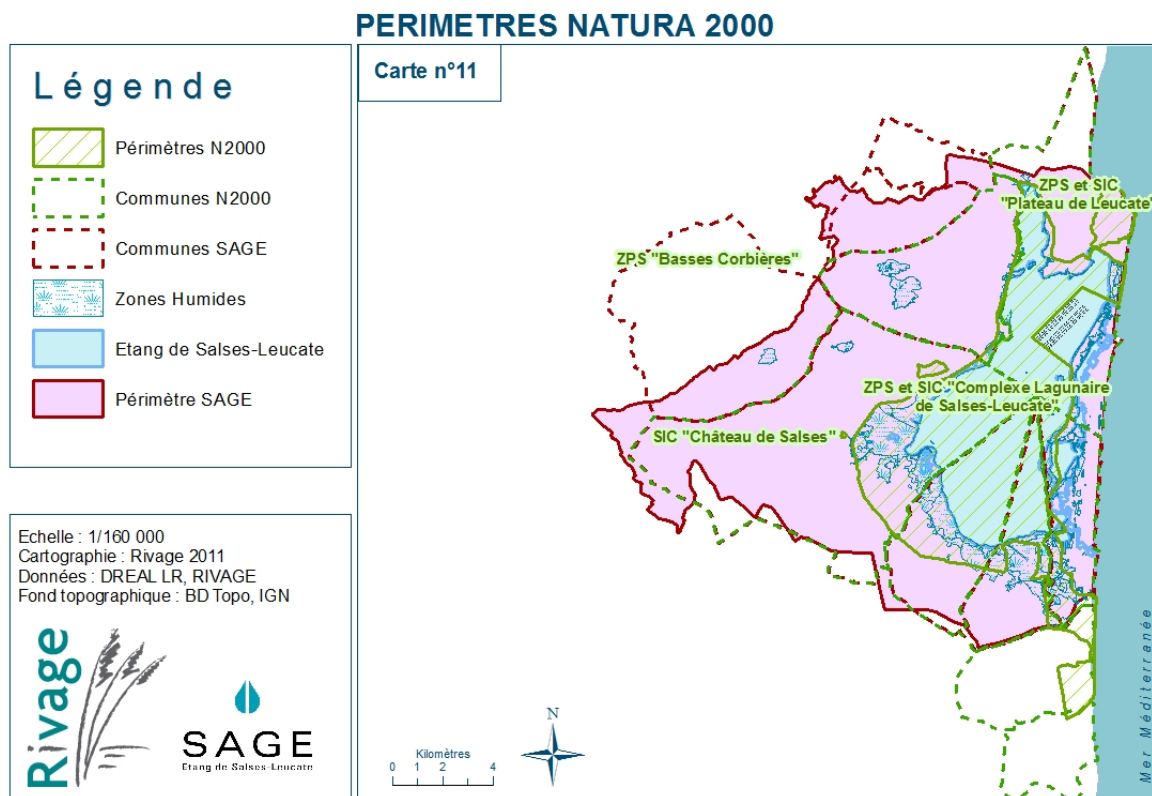
Toutefois, **certaines limites et points de vigilance ont été mis en évidence** par l'analyse des incidences environnementales du SAGE.

Ces points, qui **concernent notamment les techniques de mise en œuvre des dispositions**, seront **à surveiller** afin de s'assurer du **respect de l'ensemble des sensibilités environnementales**. Ces points de vigilance concernent plus particulièrement **la restauration et l'entretien d'éléments du paysage** ainsi que des **canaux et annexes hydrauliques**, la **lutte contre les espèces indésirables**, les **opérations de reconnexion des zones humides**, la **construction d'ouvrages de rétention** qui pourraient potentiellement avoir des impacts négatifs sur l'environnement selon leurs conditions de mise en œuvre.

D.2 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

L'incidence du SAGE de l'étang de Salses-Leucate sur les **habitats et les espèces des sites Natura 2000** peut être considérée **globalement comme positive**. Le SAGE ne va donc pas porter atteinte aux objectifs de conservation fixés dans le cadre des documents d'objectif.

Toutefois, **les installations, ouvrages, travaux, aménagements qui seront réalisés dans le cadre du SAGE** pourront nécessiter la réalisation d'**études d'incidences Natura 2000** spécifiques qui préciseront la nature des impacts réels sur les habitats et espèces concernés (article R414-23 du code de l'environnement).



Les sites Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate

E – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation des effets du schéma sur l'environnement

L'absence d'incidence négative significative du SAGE de l'étang de Salses-Leucate n'a pas rendu nécessaire d'envisager des mesures, d'évitement, de réduction ou de compensation de tels effets.

Toutefois afin d'assurer la réelle absence d'effets négatifs sur l'environnement lors de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, **des mesures complémentaires ont été proposées**, dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale, portant sur les **choix d'espèces** pour l'entretien et la restauration d'éléments structurant du paysage, les **modalités d'entretien et de restauration des canaux** et annexes hydrauliques, les **techniques de lutte contre les espèces indésirables** ainsi que l'intégration dans le milieu naturel et le paysage des **dispositifs d'assainissement ou des ouvrages de gestion des eaux pluviales**.

Ces propositions de mesures ont été **intégrées aux dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable**.

F – Dispositif de suivi du schéma

Au-delà de la prise en compte de critères environnementaux dans l'élaboration puis la mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate, l'évaluation stratégique environnementale **doit permettre d'assurer un suivi des effets sur l'environnement tout au long de la vie du programme.**

Un **dispositif de suivi**, basé sur des **indicateurs**, a donc été **intégré au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** afin d'en évaluer les effets sur l'environnement au fur et à mesure de sa mise en application et d'envisager, le cas échéant, des étapes de ré-orientation ou de révision.

Le **tableau de bord** élaboré, basé essentiellement sur des indicateurs de réalisation des dispositions mais également des indicateurs de résultat, devrait permettre d'analyser les incidences du SAGE sur les principaux enjeux environnementaux. Ce tableau de bord pourrait toutefois être enrichi par des **indicateurs complémentaires**, portant notamment sur les dimensions environnementales non directement visées par la SAGE mais sur lesquelles il pourrait avoir une incidence significative.

Ce tableau de bord mériterait par ailleurs d'**être affiné**, en précisant notamment les **valeurs d'état** et les **valeurs objectif** pour chaque indicateur ainsi que les **modalités de mise en œuvre** de ce dispositif de suivi.

G – Présentation des méthodes utilisées

La méthodologie employée pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE de l'étang de Salses-Leucate s'appuie sur **une démarche itérative et interactive.**

Le présent rapport environnemental porte sur la version du SAGE de l'étang de Salses-Leucate présentée pour approbation à la Commission Locale de l'Eau du 11 juillet 2013.

Chaque disposition a été évaluée en envisageant la nature de l'incidence, son caractère direct ou indirect, son étendue géographique, sa durée et le temps de réponse attendu. Cette analyse est réitérée pour **chaque enjeu environnemental du territoire.**

Au vu des **incidences ainsi mises en évidence**, des **mesures compensatoires** peuvent ensuite être proposées, notamment dans le cas d'incidences négatives.

Une **analyse du dispositif de suivi** a été réalisée en cherchant à mettre en relation les enjeux environnementaux du territoire et les indicateurs d'état du milieu proposés.

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée. Toutefois la démarche d'évaluation environnementale portant sur un document stratégique, **l'analyse peut dans certains cas rester incertaine selon les conditions de mise en œuvre des projets prévus.**